

EPCI - CCRC (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE CODECO ROUSSILLON
CONFLENT (2)**

Numéro SIRET : 24660041500169

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : GESTION DES DECHETS MENAGERS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	35
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	37
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	38
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	40
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	41
D2 - Arrêté et signatures	42

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AP: 20/04/2023
066-2466045-20230412-D5-032-0020-D5

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et les établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes de moins de 3 500 habitants ont une présentation facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

RE PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 066 246600415 20230412 DE_032_2023 DE

Code INSEE	CCRC GESTION DES DECHETS MENAGERS	BP 2023
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Contrôle de légalité	I - INFORMATIONS GENERALES	I
Date de réception de l'AR: 20/04/2023 066-246600415-20230412-DE_032_2023		
	MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires Délibération N° 13 du 12/04/2023 .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

II

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 321 733,55	3 338 861,48
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 123 403,14
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 321 733,55	3 462 264,62

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	143 050,00	208 057,99
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	140 034,45	198 525,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 103 932,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		283 084,45	510 515,65

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		3 604 818,00	3 972 780,27
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'ARF 26/07/2023
 066-246600415-20230419-DE-172-2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	550 551,00	0,00	537 956,00	537 956,00	537 956,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 374 239,00	0,00	1 315 479,00	1 315 479,00	1 315 479,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 315 003,00	0,00	1 315 003,00	1 315 003,00	1 315 003,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 239 793,00	0,00	3 168 438,00	3 168 438,00	3 168 438,00
66	Charges financières	300,00	0,00	1 008,51	1 008,51	1 008,51
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 240 593,00	0,00	3 169 946,51	3 169 946,51	3 169 946,51
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	147 530,00		151 787,04	151 787,04	151 787,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		147 530,00		151 787,04	151 787,04	151 787,04
TOTAL		3 388 123,00	0,00	3 321 733,55	3 321 733,55	3 321 733,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 321 733,55
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 724,00	0,00	2 469,00	2 469,00	2 469,00
70	Produits services, domaine et ventes div	55 649,00	0,00	71 922,24	71 922,24	71 922,24
73	Impôts et taxes	2 941 487,62	0,00	3 201 156,00	3 201 156,00	3 201 156,00
74	Dotations et participations	360 539,12	0,00	38 314,24	38 314,24	38 314,24
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		3 359 399,74	0,00	3 313 861,48	3 313 861,48	3 313 861,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	28 723,26	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 388 123,00	0,00	3 338 861,48	3 338 861,48	3 338 861,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 388 123,00	0,00	3 338 861,48	3 338 861,48	3 338 861,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	123 403,14
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 462 264,62
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	151 787,04
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

CCRC - GESTION DES DECRETS MENAGERS - BP - 2023
PREFECTURE DE PERPIGNAN



- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 031 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = BF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041 ; DF\ 043 = RF\ 043$.
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
- (6) Solde de coopération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'ARR: 26/07/2023

066-246600415-20230412-01-032-2023-02

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	500 901,62	134 014,45	105 300,00	105 300,00	239 314,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	64 783,68	6 020,00	16 200,00	16 200,00	22 220,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	571 565,30	140 034,45	121 500,00	121 500,00	261 534,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	0,00	16 550,00	16 550,00	16 550,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses financières	35 000,00	0,00	21 550,00	21 550,00	21 550,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	606 565,30	140 034,45	143 050,00	143 050,00	283 084,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	606 565,30	140 034,45	143 050,00	143 050,00	283 084,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

283 084,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 025,00	14 025,00	14 025,00	14 025,00	28 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	350 000,00	184 500,00	0,00	0,00	184 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	364 025,00	198 525,00	14 025,00	14 025,00	212 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	92 010,30	0,00	42 245,95	42 245,95	42 245,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	95 010,30	0,00	42 245,95	42 245,95	42 245,95
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	459 035,30	198 525,00	56 270,95	56 270,95	254 795,95
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	147 530,00		151 787,04	151 787,04	151 787,04
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	147 530,00		151 787,04	151 787,04	151 787,04

Chap.	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		606 565,30	198 525,00	208 057,99	208 057,99	406 582,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	103 932,66
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	510 515,65
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	151 787,04
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600415-20230412-DE_03_2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	537 956,00		537 956,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 315 479,00		1 315 479,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 315 003,00		1 315 003,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 008,51	0,00	1 008,51
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	151 787,04	151 787,04
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		3 169 946,51	151 787,04	3 321 733,55

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 321 733,55
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 550,00	0,00	16 550,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	239 314,45	0,00	239 314,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	22 220,00	0,00	22 220,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
Dépenses d'investissement - Total		283 084,45	0,00	283 084,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	283 084,45
---	-------------------

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066 246600415-20230412-DE-032-2023-DE

- (1) Y compris les opérations faites en affectation des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600415-20230412-DE_03_2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 469,00		2 469,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	71 922,24		71 922,24
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 201 156,00		3 201 156,00
74	Dotations et participations	38 314,24		38 314,24
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	0,00	25 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 338 861,48	0,00	3 338 861,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**123 403,14**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**3 462 264,62**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	42 245,95	0,00	42 245,95
13	Subventions d'investissement	28 050,00	0,00	28 050,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	184 500,00	0,00	184 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		151 787,04	151 787,04
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		254 795,95	151 787,04	406 582,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**103 932,66**

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**510 515,65**

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
066 246600415 20230412 DE 032 2023 DE

- (1) Y compris les opérations faites sur l'affectation des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600415

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	550 551,00	537 956,00	537 956,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	300,00	750,00	750,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00	2 500,00	2 500,00
60612	Energie - Electricité	24 600,00	5 950,00	5 950,00
60622	Carburants	140 000,00	140 000,00	140 000,00
60623	Alimentation	30,00	300,00	300,00
60631	Fournitures d'entretien	2 800,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 500,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	350,00	450,00	450,00
6068	Autres matières et fournitures	8 000,00	7 500,00	7 500,00
611	Contrats de prestations de services	130 000,00	130 000,00	130 000,00
6132	Locations immobilières	28 000,00	29 500,00	29 500,00
6135	Locations mobilières	37 000,00	38 000,00	38 000,00
61521	Entretien terrains	2 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	6 000,00	6 000,00
61551	Entretien matériel roulant	120 000,00	120 000,00	120 000,00
6156	Maintenance	3 770,00	3 300,00	3 300,00
6161	Multirisques	15 000,00	17 000,00	17 000,00
6182	Documentation générale et technique	143,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 580,00	500,00	500,00
6238	Divers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	50,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	2 320,00	2 660,00	2 660,00
627	Services bancaires et assimilés	525,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	93,00	200,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	60,00	60,00	60,00
63512	Taxes foncières	1 730,00	1 700,00	1 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	986,00	986,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 374 239,00	1 315 479,00	1 315 479,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	30 208,00	190 773,00	190 773,00
6218	Autre personnel extérieur	155 460,00	7 162,00	7 162,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 131,00	14 894,00	14 894,00
64111	Rémunération principale titulaires	541 029,00	509 221,00	509 221,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 989,00	5 996,00	5 996,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	102 944,00	91 936,00	91 936,00
64131	Rémunérations non tit.	149 915,00	157 976,00	157 976,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	4 326,00	4 443,00	4 443,00
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	32 978,00	9 522,00	9 522,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	134 786,00	132 380,00	132 380,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	181 416,00	170 455,00	170 455,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 582,00	6 964,00	6 964,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 736,00	2 800,00	2 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 552,00	2 387,00	2 387,00
6478	Autres charges sociales diverses	9 187,00	8 570,00	8 570,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 315 003,00	1 315 003,00	1 315 003,00
6532	Frais de mission	0,00	10 000,00	10 000,00
65548	Autres contributions	1 315 000,00	1 305 000,00	1 305 000,00
65888	Autres	3,00	3,00	3,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		3 239 793,00	3 168 438,00	3 168 438,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	300,00	1 008,51	1 008,51
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300,00	1 008,51	1 008,51
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e			3 240 593,00	3 169 946,51	3 169 946,51
023		Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042		Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	147 530,00	151 787,04	151 787,04
6761		Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811		Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	147 530,00	151 787,04	151 787,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			147 530,00	151 787,04	151 787,04
043		Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			147 530,00	151 787,04	151 787,04
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			3 388 123,00	3 321 733,55	3 321 733,55

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 321 733,55
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600415

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	1 724,00	2 469,00	2 469,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 724,00	2 469,00	2 469,00
70	Produits services, domaine et ventes div	55 649,00	71 922,24	71 922,24
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	54 568,00	54 568,80	54 568,80
70688	Autres prestations de services	1 081,00	5 053,44	5 053,44
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	12 300,00	12 300,00
73	Impôts et taxes	2 941 487,62	3 201 156,00	3 201 156,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 941 487,62	3 201 156,00	3 201 156,00
74	Dotations et participations	360 539,12	38 314,24	38 314,24
744	FCTVA	492,12	984,24	984,24
74718	Autres participations Etat	13 893,00	6 930,00	6 930,00
74751	Participat° GFP de rattachement	275 085,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	1 069,00	1 150,00	1 150,00
7478	Participat° Autres organismes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7488	Autres attributions et participations	65 000,00	24 250,00	24 250,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 359 399,74	3 313 861,48	3 313 861,48
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	28 723,26	25 000,00	25 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	7 723,26	7 000,00	7 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	21 000,00	18 000,00	18 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		3 388 123,00	3 338 861,48	3 338 861,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 388 123,00	3 338 861,48	3 338 861,48

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	123 403,14
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 462 264,62
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600415-20230412_17_037_102249

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 880,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	5 880,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	500 901,62	105 300,00	105 300,00
2111	Terrains nus	0,00	1 000,00	1 000,00
21571	Matériel roulant	345 432,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	119 576,52	103 500,00	103 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 444,80	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 448,30	800,00	800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	64 783,68	16 200,00	16 200,00
2313	Constructions	64 783,68	16 200,00	16 200,00
Total des dépenses d'équipement		571 565,30	121 500,00	121 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	16 550,00	16 550,00
1641	Emprunts en euros	35 000,00	16 550,00	16 550,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses financières		35 000,00	21 550,00	21 550,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		606 565,30	143 050,00	143 050,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		606 565,30	143 050,00	143 050,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	140 034,45
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	283 084,45
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600415-20230417_17-037-2023

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 025,00	14 025,00	14 025,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	14 025,00	14 025,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	14 025,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	350 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		364 025,00	14 025,00	14 025,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 010,30	42 245,95	42 245,95
10222	FCTVA	92 010,30	42 245,95	42 245,95
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		95 010,30	42 245,95	42 245,95
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		459 035,30	56 270,95	56 270,95
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	147 530,00	151 787,04	151 787,04
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	89 166,00	88 975,50	88 975,50
281578	Autre matériel et outillage de voirie	84,00	84,00	84,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	39 680,00	42 281,39	42 281,39
28182	Matériel de transport	13 790,00	13 790,22	13 790,22
28183	Matériel de bureau et informatique	167,00	324,96	324,96
28188	Autres immo. corporelles	4 643,00	6 330,97	6 330,97
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		147 530,00	151 787,04	151 787,04
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		147 530,00	151 787,04	151 787,04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		606 565,30	208 057,99	208 057,99

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	198 525,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	103 932,66
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	510 515,65
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600415-20230420_062_062023

III - VOTE DU BUDGET

DETAILED CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III

B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11 (1)
 LIBELLE : EQUIPEMENTS GESTION DES DECHETS MENAGERS**

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 134 014,45	0,00	b 0,00	b 105 300,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	134 014,45	0,00	0,00	105 300,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	119 926,21	0,00	0,00	103 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	112,68	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	13 975,56	0,00	0,00	800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 14 025,00	d 14 025,00
13	Subventions d'investissement	14 025,00	14 025,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	14 025,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	14 025,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-211 264,45
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Contrôle de légalité	III - VOTE DU BUDGET	III
Date de réception de l'AR: 20/04/2023 066-246600415-20230412-DE-032-2023-DE	DETAI DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)
LIBELLE : TRAVAUX GESTION DES DECHETS MENAGERS

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 6 020,00	0,00	b 0,00	b 16 200,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	6 020,00	0,00	0,00	16 200,00
2313	Constructions	0,00	6 020,00	0,00	0,00	16 200,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-22 220,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

										IV
										A1

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	Contrôle de légalité	
												Date de réception de l'acte	Numéro de l'acte
	16 550	0	0	0	0	0	0	0	0	126 500	0	06-24-2023	000415-2023-012
Dépenses réelles													
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	121 500	0		
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
- Opérations financières	16 550												
Dépenses d'ordre	0												
Total dépenses de l'exercice	16 550	0	0	0	0	0	0	0	0	126 500	0		
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 034	0		
Total cumulé dépenses d'investissement	16 550	0	0	0	0	0	0	0	0	266 534	0		
Total recettes de l'exercice	151 787	0	0	0	0	0	0	0	0	56 271	0		
RAR N-1 et reports	184 800	0	0	0	0	0	0	0	0	117 958	0		
Total cumulé recettes de fonctionnement	336 287	0	0	0	0	0	0	0	0	174 229	0		

FONCTIONNEMENT

												Contrôle de légalité	
												Date de réception de l'acte	Numéro de l'acte
	152 796	0	0	0	0	0	0	0	0	3 168 938	0	06-24-2023	000415-2023-012
Dépenses réelles													
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
- Opérations financières	152 796												
Dépenses d'ordre	0												
Total dépenses de l'exercice	152 796	0	0	0	0	0	0	0	0	3 168 938	0		
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total cumulé dépenses de fonctionnement	152 796	0	0	0	0	0	0	0	0	3 168 938	0		
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 338 861	0		
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 403	0		
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 462 265	0		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Date de réception de l'AR : 2023-08-14
Date de clôture de l'exercice : 31/12/2023
N° de l'AR : 2023-D-00415-2023-04

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total dépenses investissement	16 550	0	0	0	0	0	0	0	0	266 534	0	283 084
	Dépenses réelles	16 550	0	0	0	0	0	0	0	0	266 534	0	283 084
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	020 Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0	5 000
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	16 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 550
	18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	204 Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239 314	0	239 314
	22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 220	0	22 220
	26 Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	040 Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	041 Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total recettes investissement	336 287	0	0	0	0	0	0	0	0	70 296	0	406 583
	Recettes réelles	184 500	0	0	0	0	0	0	0	0	70 296	0	254 796
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	024 Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 246	0	42 246
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 050	0	28 050

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	184 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184 500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	151 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151 787
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	151 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151 787
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	152 796	0	0	0	0	0	0	0	0	3 168 938	0	3 321 734
	Dépenses réelles	1 009	0	0	0	0	0	0	0	0	3 168 938	0	3 169 947
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	537 956	0	537 956
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 315 479	0	1 315 479
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 315 003	0	1 315 003
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 009
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	0	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	151 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151 787
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	151 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151 787
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	Total recettes de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 338 861	0	0
	Recettes réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 338 861	0	0
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 469	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	71 922	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 201 156	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 314	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de page: 20/04/2023
066-246600-15-2023-0412-DE_032_2023-DE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					350 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					350 000,00								
00000680765	CREDIT AGRICOLE	21/12/2021	14/09/2022	10/12/2022	350 000,00	F	Taux fixe à 0,65 %	0,650	0,652	EUR	T	C	O
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Contrôle de légalité						
1681 Autres emprunts (total)					0,00									66-46600415-20230412-DE_032_2023-DE
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					350 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICN l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		144 812,50				0,00	1 008,51	0,00	0,00	52,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		144 812,50					1 008,51	0,00	0,00	52,29
00000680765	N	0,00	A-1	144 812,50	8,69	F	Taux fixe à 0.65 %	0,648	1 008,51	0,00	0,00	52,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		144 812,50					1 008,51	0,00	0,00	52,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

 RF
 PREFECTURE DE PERPIGNAN

 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 20/04/2023
 066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	144 812,50	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023	IV – ANNEXES	IV
066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE	ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matér bureau matér informatiqu	5	21/04/2005
L	Matériel roulant	7	21/04/2005
L	Autres instal mater outil tech	8	21/04/2005
L	Concess droits simil logiciels	2	21/04/2005
L	Mobilier	10	21/04/2005
L	Autres immos corporelles	8	21/04/2005
L	Autre mater et outillag voirie	7	21/04/2005
L	Matériel de transport	7	21/04/2005
L	Composteur	1	16/06/2014
L	Bacs et couvercles	8	16/06/2014
L	Conteneurs	8	16/06/2014

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
 EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		21 550,00	I 21 550,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		16 550,00	16 550,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	16 550,00	16 550,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		5 000,00	5 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	21 550,00	140 034,45	0,00	161 584,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		194 032,99	III 194 032,99
Ressources propres externes de l'année (a)		42 245,95	42 245,95
10222	FCTVA	42 245,95	42 245,95
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		151 787,04	151 787,04
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281571	Matériel roulant	88 975,50	88 975,50
281578	Autre matériel et outillage de voirie	84,00	84,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	42 281,39	42 281,39
28182	Matériel de transport	13 790,22	13 790,22
28183	Matériel de bureau et informatique	324,96	324,96
28188	Autres immo. corporelles	6 330,97	6 330,97
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	194 032,99	198 525,00	103 932,66	0,00	496 490,65

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	161 584,45
Ressources propres disponibles	IV	496 490,65
Solde	V = IV – II (6)	334 906,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	537 956,00
605	Achat de matériel, équipements et travaux	750,00
60611	Eau et assainissement	2 500,00
60612	Energie - Electricité	5 950,00
60622	Carburants	140 000,00
60623	Alimentation	300,00
60631	Fournitures d'entretien	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00
6064	Fournitures administratives	450,00
6068	Autres matières et fournitures	7 500,00
611	Contrats de prestations de services	130 000,00
6132	Locations immobilières	29 500,00
6135	Locations mobilières	38 000,00
61521	Terrains	0,00
615221	Bâtiments publics	6 000,00
61551	Matériel roulant	120 000,00
6156	Maintenance	3 300,00
6161	Multirisques	17 000,00
6182	Documentation générale et technique	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00
6188	Autres frais divers	0,00
6226	Honoraires	500,00
6238	Divers	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00
6262	Frais de télécommunications	2 660,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00
6281	Concours divers cotisations...	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	60,00
63512	Taxes foncières	1 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	986,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés autres organismes	8 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 315 479,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	190 773,00
6218	Autre personnel extérieur	7 162,00
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	14 894,00
64111	Rémunération principale	509 221,00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 996,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00
64118	Autres indemnités	91 936,00
64131	Rémunérations	157 976,00
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00
64138	Autres indemnités	4 443,00
64164	Emplois d'insertion - Indemnité inflation	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	9 522,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	132 380,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	170 455,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 964,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 387,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 570,00
65	Autres charges de gestion courante	1 315 003,00
6532	Frais de mission	10 000,00
65548	Autres contributions	1 305 000,00
65888	Autres	3,00

Contrôle de légalité		DEPENSES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles		500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
022	Dépenses imprévues		0,00
Total des dépenses réelles			3 168 938,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)		0,00
Total des dépenses d'ordre			0,00
TOTAL GENERAL			3 168 938,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		3 201 156,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	3 201 156,00
Dotations et participations reçues		38 314,24
744	FCTVA	984,24
74718	autres	6 930,00
74751	GFP de rattachement	0,00
74758	Autres groupements	1 150,00
7478	Autres organismes	5 000,00
7488	Autres attributions et participations	24 250,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		222 794,38
70	Produits services, domaine et ventes div	71 922,24
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	54 568,80
70688	Autres prestations de service	5 053,44
70841	Aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisses des écoles	12 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	18 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	2 469,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 469,00
Total des recettes réelles		3 462 264,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		3 462 264,62

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023	IV – ANNEXES	IV
066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE	ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		121 500,00
2313	Constructions	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 2051		0,00
Opération d'équipement n° 2111		1 000,00
Opération d'équipement n° 21571		0,00
Opération d'équipement n° 2158		103 500,00
Opération d'équipement n° 2183		0,00
Opération d'équipement n° 2188		800,00
Opération d'équipement n° 2313		16 200,00
Autres dépenses éventuelles		5 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	5 000,00
Total des dépenses réelles		126 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		126 500,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		14 025,00
1312	EQUIPEMENTS GESTION DES DECHETS MENAGERS	14 025,00
1318	EQUIPEMENTS GESTION DES DECHETS MENAGERS	0,00
1321	TRAVAUX GESTION DES DECHETS MENAGERS	0,00
1328	TRAVAUX GESTION DES DECHETS MENAGERS	0,00
Autres recettes éventuelles		146 178,61
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	103 932,66
024	PRODUITS DE CESSIONS D IMMOBILISATIONS	0,00
10222	F.C.T.V.A.	42 245,95
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		160 203,61
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		160 203,61

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)		CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
			EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)			1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)			20,00	2,00	22,00	22,00	0,00	22,00
ADJOINT TECHNIQUE	C		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C		3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2NDE CLASSE	C		3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE	C		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)			21,00	2,00	23,00	23,00	0,00	23,00

Date de réception de l'Arrêté de Contrôle de légalité	066-24660041	20230412
RF	PREFECTURE DE PERPIGNAN	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

RF
PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE

IV		C1				
C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	NATURE du contrat (5)
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)	C	TECH	343,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 20/04/2023
 066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE

IV – ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SYDETOM	02/01/2004	PARTICIPATION	1 305 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 20/04/2023

066-246600-155205012437-53-1023

IV – ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

Controle de legalite	IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES	IV D2
Date de réception de l'AR: 20/04/2023		
066-246600415-20230412-DE_032_2023-D		

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 36

VOTES :

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2023

Présenté par le président (1),

A Ille sur Têt, le 12/04/2023

le président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Ille sur Têt, le 12/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AYMERICH Claude	
BAPTISTE Florence	
BARNOLE Catherine	
BIANCHINI Marc	
BOHER Monique	
BONACAZE Benoit	
BONMARTEL Jonathan	
BOTEBOL Claudine	
BOURNIOLE Frédéric	
BURGHOFFER William	
COSTE Claude	
CRISTOFOL Françoise	
DESSEAUX Françoise	
DOMENECH Alain	
DRAGUE Céline	
ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie	
FORASTE Guy	
GARSAU Jacques	
GATEU Philippe	
GOMEZ Claude	
HARIBOU Ali	

Contrôle de légalité	IV – ANNEXES	IV
Date de réception de l'AR: 20/04/2023	ARRETE ET SIGNATURES	D2
066-246600415-20230412-DE_032_2023-DE		

LAFFORGUE Guy	
LAVILLE René	
LECOINNET Jean-Philippe	
MAILLOLES Jean-Michel	
MARTINEZ Marie	
METLAINE Naïma	
NOGUES Dominique	
OHEIX Yann	
OLIVE Robert	
PAGES Caroline	
PARRILLA Jérôme	
PETIT Vivien	
POUDADE Danielle	
PROFFIT France	
SILVESTRE Joseph	
SIRE Aléxis	
SOLATGES Ketty	
SOLER Gérard	
SOLERE Jean-Claude	
SURJUS Monique	
TRAFI Pascal	
VIDAL Sylvie	
VILA Patrice	
VINCENT Jean-Jacques	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le 12/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.